



L'émergence d'une profession : l'administration

Claude Maheu

Volume 19, Number 2, 1978

Professions

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055788ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055788ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Maheu, C. (1978). L'émergence d'une profession : l'administration. *Recherches sociographiques*, 19(2), 189–222. <https://doi.org/10.7202/055788ar>

Article abstract

La littérature sur la professionnalisation des occupations d'affaires révèle que celles-ci, bien qu'elles aient pu franchir certaines étapes du processus de professionnalisation, n'ont pas pour autant acquis un statut social de profession. Au Québec, pour que le groupe des administrateurs agréés puisse obtenir la reconnaissance juridique de profession, il a fallu que la transformation de la pratique des affaires se traduise par le développement du champ d'activités de la gestion allant de pair avec une « salarisation » de cette occupation ; que se développe un corpus de connaissances managériales ; que la formation préparant à la profession obtienne une reconnaissance dans les milieux universitaires de formation et qu'un contexte social et politique soit propice à la reconnaissance professionnelle d'un tel groupe. Cependant les définisseurs ne sont pas arrivés à imposer leurs définitions du champ d'activités. Le contrôle sur le développement du champ d'activités de la gestion leur a donc échappé. La reconnaissance professionnelle des administrateurs agréés serait incomplète et davantage liée au statut que la société accorde à une formation de niveau universitaire.

L'ÉMERGENCE D'UNE PROFESSION : L'ADMINISTRATION

La littérature sur la professionnalisation des occupations d'affaires révèle que celles-ci, bien qu'elles aient pu franchir certaines étapes du processus de professionnalisation, n'ont pas pour autant acquis un statut social de profession. Au Québec, pour que le groupe des administrateurs agréés puisse obtenir la reconnaissance juridique de profession, il a fallu que la transformation de la pratique des affaires se traduise par le développement du champ d'activités de la gestion allant de pair avec une « salarisation » de cette occupation ; que se développe un corpus de connaissances managériales ; que la formation préparant à la profession obtienne une reconnaissance dans les milieux universitaires de formation et qu'un contexte social et politique soit propice à la reconnaissance professionnelle d'un tel groupe. Cependant les définisseurs ne sont pas arrivés à imposer leurs définitions du champ d'activités. Le contrôle sur le développement du champ d'activités de la gestion leur a donc échappé. La reconnaissance professionnelle des administrateurs agréés serait incomplète et davantage liée au statut que la société accorde à une formation de niveau universitaire.

Les quelques rares travaux en sociologie des professions consacrés aux occupations d'affaires sont unanimes à relier la professionnalisation de ce champ d'activités à sa spécialisation. L'évolution de la structure organisationnelle de l'entreprise occidentale moderne a fait apparaître une activité de travail spécialisée de gestion, différenciée de l'activité de propriété. Ce développement des structures managériales, résultant de l'expansion des vastes complexes industriels, serait le principal facteur à l'origine du nouveau champ de compétence de la gestion scientifique des entreprises et de la fonction d'administration.¹

1. William C. FREDERICK, « The Cultural Matrix of Business Education », dans : J.J. CLARK et Bl. J. OPULENTE, *Professional Education for Business*, New York, St-John's University Press, 1964, p. 2.

Parallèlement, la pratique des affaires véhicule une image plus professionnelle et plus managériale. Les auteurs de *The American Business Creed*, analysant le discours des occupations d'affaires américaines, ont observé que plus le discours se détache des préoccupations mercantiles et concurrentielles pour s'orienter vers une conception technocratique, plus les représentations managériales sont concomitantes à une idéologie professionnaliste.² Pour Berj et Rogers, l'apparition d'un credo managérial dans le discours des praticiens d'affaires de petites entreprises est l'indice le plus significatif du désir des occupations d'affaires d'atteindre le statut de profession.³ Dans ce discours, le manager est un dirigeant, un expert et un organisateur qui a recours à des méthodes scientifiques de gestion, de prévision et de planification.

Par ailleurs, la spécialisation de la pratique des affaires et la montée des représentations technocratiques au sein de ces occupations auraient eu une influence considérable dans l'orientation des programmes d'enseignement des sciences des affaires ou vice-versa.⁴ L'établissement d'écoles d'administration, la reconnaissance universitaire des programmes de formation, le développement de programmes professionnels de formation continue en sciences administratives par des associations de managers et des entreprises coïncident avec la nouvelle conception de la pratique des affaires. Les mécanismes de socialisation académique et professionnelle se seraient développés avec la division technique du champ des affaires et l'image technocratique diffusée par les praticiens des affaires. Les programmes de formation ont ainsi contribué à développer une unité de pensée, une cohésion et une identification professionnelle dans le champ de la gestion ou de l'administration des affaires.⁵

Pour qu'on puisse parler d'une pratique en voie de professionnalisation, il ne suffit pas qu'existent des mécanismes de socialisation. Il faut de plus que

2. F.X. SUTTON *et al.*, *The American Business Creed*, Cambridge, Harvard University Press, 1956, 414p.

3. David ROGERS et I.E. BERJ, «Occupation and Ideology: The Case of the Small Businessman», *Human Organization*, XX, 3, automne 1961, p. 108.

4. Bernard BARBER, «Is American Business Becoming Professionalized?», dans: E.A. TI-RYAKIAN (éd.), *Sociocultural Theory, Values and Sociocultural Change*, New York, Free Press, 1963, pp. 121-145.

Louis D. BRANDEIS, «Business — A Profession», dans: *Business — A Profession*, Boston, Cambridge, Maynard, 1925, pp. 1-12.

J.J. CLARK et Bl. J. OPULENTE (éds), *Professional Education for Business*, New York, St-John's University Press, 1964, 175p.

William C. FREDERICK, *op. cit.*, pp. 1-13.

Thomas P. ISME, *The Professionalization of Business Management*, New York, Vantage Press, 1962, 102p.

David ROGERS et I.E. BERJ, *op. cit.*, pp. 103-111.

F.X. SUTTON *et al.*, *op. cit.*

5. Bernard BARBER, *op. cit.*, p. 125.

se développent des techniques particulières propres à ce champ de compétence et que ces connaissances soient suffisamment abstraites, complexes et systématiques pour faire l'objet d'un apprentissage intellectuel suffisamment long et accessible seulement aux individus possédant les « capacités » requises pour utiliser adéquatement ces connaissances.⁶ La professionnalisation d'une activité implique en somme que le champ de connaissances nécessaires à sa pratique se distingue par son caractère *ésotérique*.⁷

Au-delà de ces facteurs de professionnalisation, le champ de la gestion ne se verra confier, par la société, des ressources à son développement qu'à la condition qu'un contexte socio-culturel contribue à une reconnaissance prestigieuse de ces activités de travail⁸ et que l'occupation prenne en charge l'opérationnalisation de valeurs sociales importantes. Les administrateurs devront ainsi adhérer aux idées de progrès et de développement économique en y favorisant le dépassement du laisser-faire économique, la collaboration de l'État dans les affaires économiques, la montée des forces syndicales, le dépassement des intérêts privés mercantiles, le développement d'un système d'entreprises planifié selon des méthodes scientifiques assurant ainsi une meilleure satisfaction des besoins socio-économiques, etc.⁹ C'est ce que William C. Frederick appelle l'attitude démocratique ou l'orientation de service dans les occupations de managers. La professionnalisation des occupations de manager est alors aussi un processus d'élaboration d'un discours idéologique en vue de faire la preuve que l'occupation a atteint un niveau de complexité et de reconnaissance sociale assez élevé, une orientation de service suffisamment nette pour pouvoir fonctionner de façon autonome et ainsi contrôler le développement du champ de compétence.

Pour bien comprendre le phénomène de professionnalisation des occupations d'affaires, on doit donc accorder une attention particulière aux contextes socio-historiques de l'évolution de la structure des activités de travail de ces occupations, au développement d'un corps organisé de connaissances administratives ainsi qu'au discours idéologique des leaders de ces occupations. Nous soulevons l'hypothèse que la professionnalisation des administrateurs au Québec ne pouvait s'amorcer qu'à la condition que se développe un

6. Voir: A.M. CARR-SAUNDERS, Th.P. ISME, L.D. BRANDEIS, etc.

7. Thomas P. ISME, *The Professionalization of Business Management*, New York, Vantage Press, 1962, pp. 17-18.

8. « The success that business faculties have in transforming their programs of study depends almost exclusively upon whether the three massive cultural factors already referred to — the organizational revolution, humanism and democracy, and the values that sustain these elements — will prevail in the general process of cultural development. » W.C. FREDERICK, *op. cit.*, p. 9.

9. *Ibid.*

mode d'organisation managériale des activités d'affaires, marqué par une différenciation des fonctions de propriété et de gestion ; que la société accorde à ce groupe les ressources suffisantes pour l'institutionnalisation des connaissances managériales et que les définisseurs puissent démontrer que les administrateurs sont les seuls à posséder la compétence pour gérer adéquatement les entreprises, contrôler le développement de leur champ de compétence et assurer un plus grand développement économique. Nous serons alors en mesure d'apprécier si la reconnaissance législative obtenue par les administrateurs professionnels, en 1966, était l'aboutissement d'un processus socio-historique de professionnalisation de l'ensemble des occupations d'affaires.¹⁰

I. LA TRANSFORMATION DE LA PRATIQUE DES AFFAIRES

A) *La spécialisation dans les occupations d'affaires*

La pratique des affaires au Canada français était essentiellement caractérisée, jusqu'à l'entre-deux-guerres, comme une activité commerciale, agricole, axée sur de petites transactions financières. L'homme d'affaires ne pouvait qu'être à la fois propriétaire et gestionnaire de son capital en raison, d'une part, du faible capital investi et, d'autre part, d'une attitude individualiste et autonomiste dans la direction de ses affaires.¹¹ En effet, selon N. Taylor, le désir de ne pas étendre son entreprise afin d'en conserver le contrôle et de maintenir le caractère personnel des relations d'affaires conduisaient le praticien à des choix et un mode de gestion qui semblaient rarement inspirés d'une approche rationnelle. Ainsi, la dimension familiale dans la fonction de direction avait pour conséquence de lier la croissance des entreprises aux préoccupations de sécurité familiale.¹² Sur le plan de la gestion financière, on souli-

10. Le groupe des administrateurs professionnels est un groupe de diplômés des programmes de gestion des entreprises et des programmes d'administration des affaires des écoles ou facultés universitaires de commerce et d'administration. Il fut constitué, en 1954, en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, sous le nom de la Corporation des administrateurs professionnels. Ce groupe devenait, en 1967, grâce à l'obtention d'une reconnaissance légale de profession par le bill 128, la Corporation des administrateurs agréés. Le *Code des professions*, sanctionné en 1973, reconnaissait à ce groupe l'usage exclusif du titre « administrateur agréé ».

11. N.W. TAYLOR, « L'industriel canadien-français et son milieu », dans : R. DUROCHER et P.A. LINTEAU (éds), *Le retard du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français*, Trois-Rivières, Les éditions du Boréal Express, 1971, pp. 46-53.

12. On a également souligné la difficulté ou la crainte pour le Canadien français de pénétrer le réseau d'information de la gestion de la grande entreprise, ainsi qu'un attachement à une pensée sociale nationale, conservatrice et réfractaire à des aspirations économiques expansionnistes et continentales qui auraient contribué grandement à retarder le développement d'une organisation managériale dans la direction des entreprises canadiennes-françaises. Voir : Maurice TREMBLAY, « Orientation de la pensée sociale », dans : R. DUROCHER, et P.A. LINTEAU (éds), *op. cit.*, pp. 90-92.

gnera la confusion qui existait entre la comptabilité de la famille et la comptabilité de l'entreprise, la peur de l'incorporation en compagnie, l'absence de réinvestissement des épargnes et profits, etc. Au surplus, il était difficile pour le praticien des affaires d'effectuer des analyses financières et de gestion en raison de son faible degré d'éducation économique et de l'absence d'objectifs expansionnistes.

Dans un tel contexte, un apprentissage et une connaissance empiriques suffisaient pour exercer plus ou moins adéquatement une fonction d'affaires. Et dans une société où ces activités étaient peu valorisées par les élites de l'enseignement, le praticien des affaires occupait un statut social bien inférieur à celui des professions libérales. Les premiers programmes d'enseignement des sciences des affaires au Canada français n'apparaissent alors que tardivement, dans la décennie 1930-1940. La mise sur pied d'un tel corps de connaissances témoigne d'un début de détachement de la pratique traditionnelle des affaires et d'un plus grand intérêt de la société québécoise pour le développement économique et industriel.

En effet, c'est avec le nouvel industrialisme du second quart du XX^e siècle que commence à se développer une forme plus spécialisée de pratique des affaires au Canada français. La pratique traditionnelle devenait inadaptée aux conditions du capitalisme moderne et de l'industrie internationale sur le territoire québécois. Le triomphe de cet industrialisme anonyme avec ses structures de gestion et de contrôle bureaucratiques vient ouvrir un nouveau champ d'activités dans la pratique des affaires. Il devint possible aux francophones d'occuper des fonctions de gestion dans la grande entreprise. Toutefois, leur accès à des fonctions importantes de gestion ne fut pas considérable. Les activités d'affaires des francophones dans la grande entreprise se limitèrent le plus souvent à des fonctions subalternes de surveillance et de contrôle bureaucratique : fonctions de contremaîtres, de techniciens, de comptables et d'adjoints à la gérance et à la direction. Le capital, venu de l'étranger, arrivait avec ses mécanismes de gestion et ses cadres administratifs, laissant uniquement aux francophones les fonctions de gestion moins importantes. Bien que la position de ces derniers soit peu réjouissante et faiblement associée aux décisions importantes de la grande entreprise,¹³ l'implantation de celle-ci contribue à l'émergence d'une pratique plus spécialisée des affaires, à savoir une activité centrée principalement sur la gestion.

13. Jamieson et Hughes ont beaucoup traité de ces aspects. Jacques BRAZEAU a rapporté quelques éléments de leurs propos dans : « L'émergence d'une nouvelle classe moyenne au Québec », dans : M. RIOUX et Y. MARTIN (éds), *La société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, p. 328.

Par ailleurs, comme le soulignait J.-C. Falardeau, la période d'industrialisation massive de l'après-guerre n'est pas uniquement marquée par l'expansion de l'entreprise oligopolistique internationale; elle fut aussi une période d'expansion de l'entreprise canadienne-française.¹⁴ Mais l'expansion désempare la direction traditionnelle des entreprises.¹⁵ De 1950 à 1969, les entreprises de plus de vingt employés remplacent les directions familiales par les experts de l'administration, pour mettre sur pied des systèmes de gestion du personnel, de production, de distribution, etc.¹⁶ Dans un des cas que rapporte Gold, l'entreprise fit également appel à une association professionnelle de dirigeants d'entreprise pour trouver les compétences scientifiques nécessaires à son développement. Quant aux activités des propriétaires, elles se concentrent alors dans les transactions financières, les relations avec d'autres organismes, la recherche d'un marché national et de subsides, etc.¹⁷ La pratique de gestion des affaires devenait donc substantiellement différente de celle du commerçant ou du petit industriel canadien-français du début du XX^e siècle. En somme, les fonctions de propriété et de gestion ne sont plus confondues dans le même individu, cette séparation étant provoquée par un mouvement d'expansion des entreprises.

En termes statistiques, le groupe des administrateurs et directeurs d'origine francophone subissait une augmentation significative dans les entreprises du Québec de 1931 à 1951,¹⁸ quoique demeurant sous-représenté dans les grandes entreprises.¹⁹ Cette période de développement de l'entreprise canadienne-française ne fut toutefois pas marquée par un accroissement considérable du nombre des hommes d'affaires canadiens-français propriétaires de grandes entreprises. Et, de 1960 à 1970, on assiste au développement rapide des appareils publics et des sociétés étatiques de développement économique.²⁰ Ces facteurs n'ont fait que rendre plus évidente la séparation entre la fonction de propriété et la pratique de gestion ou d'administration des affaires. L'occupation d'affaires devenait essentiellement une activité d'expert en gestion administrative.

14. J.-C. FALARDEAU, « L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne-française », *Recherches sociographiques*, VI, 1, 1965, pp. 33-45.

15. G.L. GOLD, *The Emergence of a Commercial Bourgeoisie in a French Canadian Town*, Michigan, University of Minnesota, Ph.D. thesis, 1972, p. 75.

16. *Id.*, p. 223.

17. *Id.*, pp. 227-235.

18. Jacques BRAZEAU, *op. cit.*, p. 327.

19. J. DOFNY et M. RIOUX, « Les classes sociales au Canada français », dans: M. RIOUX et Y. MARTIN, *op. cit.*, p. 320.

20. Caisse de dépôt et de placement, SIDBEC (Société sidérurgique), SGF (Société générale de financement), Hydro-Québec, SOQUEM (Société québécoise d'exploitation minière), SDI (Société de développement industriel), etc.

B) *La spécialisation et la « salarisation » des praticiens des affaires*

Les recensements fédéraux révèlent que la proportion des praticiens salariés de l'administration et de la direction était seulement de 28% de l'ensemble des praticiens d'affaires en 1941 alors qu'elle passait à 95.7% en 1971, la proportion des praticiens propriétaires passant ainsi de 72% à 4.3% (tableau 1). Toutefois la proportion des praticiens d'affaires propriétaires, par rapport à la population totale active, croît faiblement jusqu'en 1961 pour décroître radicalement dans la décennie soixante, alors que le groupe des salariés des fonctions de direction et d'administration connaît une augmentation considérable jusqu'en 1971 (tableau 2).

TABLEAU 1

Répartition des praticiens des affaires, selon l'année de recensement.
(en pourcentages)

| ANNÉE | TYPE DE PRATICIENS | |
|-----------|--------------------|---------------|
| | Salariés | Propriétaires |
| 1941..... | 28.0 | 72.0 |
| 1951..... | 38.8 | 61.2 |
| 1961..... | 49.0 | 51.0 |
| 1971..... | 95.7 | 4.3 |

SOURCE: Bureau fédéral de la statistique, *Recensement du Canada*, 1941, 1951, 1961, 1971, Ottawa, Éditeur de la reine.

TABLEAU 2

Proportion des praticiens d'affaires par rapport à la population totale active du Québec, selon l'année de recensement.
(en pourcentages)

| ANNÉE | ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS SALARIÉS | PRATICIENS PROPRIÉTAIRES |
|-----------|--|-----------------------------|
| | 1941..... | 1.4 |
| 1951..... | 3.6 | 5.6 |
| 1961..... | 3.8 | 3.9 |
| 1971..... | 5.0 | 0.2 |

SOURCE: Voir tableau 1.

Pendant que la proportion des salariés reste stable de 1941 à 1961 dans les secteurs primaire et secondaire de l'économie et dans les entreprises de services, elle subit une augmentation assez importante dans le secteur de l'administration publique (tableau 3). Par contre, à l'augmentation substantielle des praticiens de l'administration et de la gestion dans tout le secteur tertiaire, principalement dans les services socio-culturels et l'administration publique, entre 1961 et 1971, correspond une diminution de plus de 23% de la proportion des administrateurs et directeurs salariés dans les secteurs primaire et secondaire. Dans les domaines des services socio-culturels et du commerce, domaines où le capitalisme individuel canadien-français trouve plus particulièrement ses assises, l'augmentation du nombre d'administrateurs salariés est de beaucoup supérieure à celle des propriétaires.

Ces quelques données montrent que la pratique des affaires est devenue, dès le début de la seconde moitié du XX^e siècle, une activité de salariés. D'un groupe occupationnel composé presque exclusivement de propriétaires dans l'entre-deux-guerres on passe, en trois décennies, à un groupe formé d'administrateurs et de directeurs salariés, qu'on retrouve majoritairement dans le secteur tertiaire des services et des administrations publiques de l'économie. Les fonctions de propriété et les fonctions de gestion des entreprises apparaissent de plus en plus distinctes et dissociées. Il y aurait donc eu une spécialisation de la pratique des affaires qui s'est manifestée par une croissance des fonctions de gestion; cette spécialisation allant de pair avec une salarisation des praticiens des affaires.

Une plus grande concentration des salariés dans la direction des entreprises des secteurs primaire et secondaire et des entreprises de services de l'économie permet de considérer qu'il y aurait au Canada français, depuis la

TABLEAU 3

Répartition des praticiens salariés par secteur d'activité économique, selon l'année de recensement.

(en pourcentages)

| ANNÉE | SECTEUR DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE | | |
|-----------|----------------------------------|----------|----------------------------|
| | Primaire et secondaire | Services | Administration publique |
| 1941..... | 30.4 | 61.5 | 6.6 |
| 1951..... | 26.3 | 54.4 | 14.8 |
| 1961..... | 28.2 | 59.0 | 11.0 |
| 1971..... | 5.1 | 74.7 | 19.5 |

SOURCE: Voir tableau 1.

seconde moitié du XX^e siècle, dépassement du mode de direction du capitalisme individuel d'entreprise privée. Ce processus serait, par ailleurs, accentué en raison de la main-mise de l'État québécois sur le développement de quelques domaines de pointe de l'activité économique depuis 1960. La pratique des affaires serait devenue principalement un ensemble de fonctions administratives et spécialisées de salariés.

II. LE RÔLE DES PROGRAMMES DE FORMATION

Il apparaît important d'examiner si la dissociation des fonctions de propriété et de gestion fut accentuée par le développement d'un corps de connaissances scientifiques en administration des affaires. De plus, un tour d'horizon des principales étapes de l'institutionnalisation des connaissances managériales pourra nous éclairer sur l'importance éventuelle des programmes de formation dans la professionnalisation des administrateurs.

A) Le développement d'un enseignement managérial

Dans le premier quart du vingtième siècle, deux écoles de commerce firent leur apparition. Ce sont, en 1907, l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC) et, en 1925, l'École supérieure de commerce de Québec. Les objectifs de leur fondation étaient de remédier à l'absence des professions comptables et industrielles chez les Canadiens français. On voulait que le système forme des professionnels des affaires et que l'enseignement soit de niveau supérieur, au même titre que celui des professions libérales. Cet objectif est partiellement atteint en 1914 et 1931 respectivement, par une reconnaissance officielle de l'Université Laval et de l'Université de Montréal. En 1947, l'École supérieure obtenait le statut d'école universitaire tandis que l'École des HEC devenait indépendante et s'affiliait à l'Université de Montréal en 1957. Le processus est achevé en 1965 alors que l'École supérieure devient la Faculté des sciences de l'administration, après avoir été sous la juridiction des Frères des Écoles chrétiennes pendant quarante ans.

C'est à la suite de leur reconnaissance comme institution d'enseignement universitaire que ces écoles ont connu une véritable expansion vers les sciences managériales. Pendant la période de l'entre-deux-guerres, elles ont développé lentement leurs programmes d'études. On institua des enseignements de comptabilité professionnelle, des programmes de baccalauréat et de licence en commerce, comptabilité, finance et actuariat. En 1931, l'École des HEC avait élaboré un premier cours d'envergure sur les affaires économiques, sous

la direction d'Esdras Minville; l'École envisageait pour la première fois d'introduire une division entre les sections des affaires et les sections comptables. D'ailleurs, à cette époque, la division entre le champ des activités comptables et le champ des activités des affaires était déjà claire. Les diplômés de la comptabilité se retrouvaient, depuis nombre d'années, dans des associations professionnelles. Leur champ d'activités était défini légalement et fermé. Il convenait donc de bien distinguer le champ des connaissances comptables du champ des connaissances des affaires, c'est-à-dire de l'enseignement des affaires commerciales et financières.

Selon leurs dirigeants, ces écoles étaient aux prises avec deux problèmes majeurs: le maintien d'une clientèle suffisante et le placement des diplômés. Les dirigeants attribuaient ces problèmes au faible encouragement, de la part de l'élite de l'enseignement et des responsables des écoles secondaires ainsi que des collèges, pour les études en commerce ainsi qu'à un contexte social où l'habileté des affaires était perçue comme devant s'acquérir par un apprentissage pratique, une bonne formation en commerce au niveau secondaire suffisant pour qu'un aspirant soit apte à exercer des activités d'affaires.

Avec regret, les autorités des écoles observaient que peu de diplômés avaient pris l'initiative de s'établir à leur propre compte dans des secteurs d'activités industrielles et commerciales et que rares étaient les diplômés qui occupaient des fonctions de direction dans la grande entreprise venue récemment s'implanter au Québec. Constatant, au début de la décennie quarante, le demi-succès de leurs programmes de formation; constatant également que les entreprises préféraient importer leur personnel de gestion, laissant aux autochtones les fonctions subalternes, les écoles insistèrent fortement auprès de l'administration provinciale, des entreprises du secteur des ressources naturelles en particulier, pour favoriser l'embauche des diplômés des sciences des affaires. Elles décidèrent par ailleurs, dès l'après-guerre, de réorienter l'enseignement des sciences des affaires vers une science de l'administration ou de la gestion inspirée des théories modernes du management, empruntées principalement aux modèles américains.

La collaboration étroite entre les écoles de commerce et les plus prestigieuses Schools of Business Administration des États-Unis, pour assurer la mise sur pied des départements de la gestion des entreprises à Québec en 1954 et celui de l'administration des affaires aux HEC en 1951, représentait la seconde étape d'une vaste réforme des programmes d'enseignement des affaires. Des commissions de programmes créées à cette fin dans les deux écoles ont conduit à la mise en place de programmes modernes dans de nombreux champs de spécialisation, tels que la gestion opérationnelle, la gestion financière, la gestion économique, le marketing, le management, l'évaluation, les méthodes quantitatives, les sciences du comportement, etc. La mise sur pied

d'un vaste programme de perfectionnement du personnel enseignant dans les universités américaines complétait cette réforme des enseignements des affaires.

Les écoles se donnaient dorénavant comme rôle de préparer des administrateurs ou des gestionnaires pour l'entreprise et pour les administrations publiques. Pour remplir ce rôle, elles réclamaient de la société un statut universitaire comparable à celui des Graduate Schools of Business Administration des États-Unis et des ressources nécessaires au développement de telles compétences. La création, entre 1956 et 1970, de plusieurs programmes de baccalauréat en administration ou de licence en gestion,²¹ de maîtrise et de doctorat en administration des affaires ainsi que l'accroissement prodigieux de leurs clientèles ne laissent aucun doute sur l'importance qu'ont eue ces développements pour la société québécoise.

Ce qui caractérise cette période, c'est l'institutionnalisation de la formation des administrateurs ainsi que la professionnalisation de l'enseignement des affaires, c'est-à-dire l'adaptation des enseignements aux besoins en compétences managériales des grandes entreprises et surtout des administrations publiques. Par ailleurs, les départements de gestion des entreprises à l'Université Laval et d'administration des affaires à l'École des HEC ont mis sur le marché, dès le début de la décennie cinquante, quelques dizaines de diplômés détenant une attestation d'expertise professionnelle. Ces derniers, se sentant mal à l'aise dans les associations de licenciés en sciences commerciales, ont voulu se différencier en se donnant un statut d'administrateur professionnel afin de mettre en évidence leur formation supérieure et leur « capacité administrative ».²² Ce qui devait contribuer de plus à les distinguer des praticiens des affaires propriétaires d'entreprises,²³ ces derniers étant davantage regroupés dans des associations de commerçants, d'industriels, de patrons et d'entrepreneurs. En somme, l'institutionnalisation de la formation aurait donc contribué à assurer une cohésion dans le groupe des administrateurs. Un peu plus de mille quatre cents diplômés de ces programmes forment, depuis, le groupe professionnel des administrateurs agréés qui affirment se distinguer nettement par leur compétence et leur formation qui les préparent à utiliser adéquatement les modèles rationnels et scientifiques de gestion.

21. Incluant un programme d'administration des affaires, en 1959, et un enseignement coopératif d'entrepreneurship, en 1966, à l'Université de Sherbrooke. Le programme d'administration des affaires était également inspiré des programmes américains des sciences managériales, tandis que celui d'entrepreneurship fut davantage élaboré pour la petite entreprise canadienne-française.

22. Nous référons à la création de la corporation des administrateurs professionnels reconvenue en 1954 en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies.

23. Robert MORIN, « La corporation des administrateurs professionnels », *Économie et commerce*, 1, 2, janvier-février 1959, pp. 39-42.

B) *Le perfectionnement des praticiens d'affaires*

En plus de l'institutionnalisation des programmes de formation au niveau universitaire, un mouvement de perfectionnement des praticiens d'affaires canadiens-français s'est dessiné depuis l'industrialisation massive de la seconde guerre. Ce mouvement ne serait pas sans relation avec l'incertitude qui se développe à cette époque chez les praticiens des affaires canadiens-français. Par ailleurs, la diffusion des sciences administratives à toutes les catégories de praticiens des affaires fait suite à la création des départements universitaires et aussi à une prolifération d'associations professionnelles d'hommes d'affaires et de diplômés de ces écoles.²⁴

De l'avis des élites de ces organismes, il faut non seulement initier le praticien des affaires canadien-français à des cours de commerce, de comptabilité, de langue et de vente, comme ce fut le cas avant la guerre, mais aussi à des modes de pratique rationnelle et scientifique par des cours de management, d'initiation aux méthodes modernes de direction des entreprises, de relations industrielles, de gestion des ressources, de recherche opérationnelle, etc. Les contenus de cet enseignement ressemblaient beaucoup à ceux de l'enseignement régulier des sciences de l'administration ou de la gestion des entreprises.

Ces activités de perfectionnement ont eu toutefois une certaine difficulté, durant toute la décennie cinquante, à rejoindre une clientèle canadienne-française. Elles ont surtout été dispensées à plusieurs membres de l'Association professionnelle des industriels et à des praticiens reliés à des fonctions de gestion et d'administration.

Constatant que ces programmes de perfectionnement d'inspiration managériale avaient une relation incertaine avec la nature de la pratique des affaires, des chefs d'entreprises canadiens-français, le gouvernement du Québec, la revue *Les Affaires* et les écoles ont mis sur pied des programmes d'aide à la petite et moyenne entreprise. Ces activités avaient plusieurs objectifs : élever le niveau de connaissances scientifiques des praticiens des affaires, initier le Canadien français aux méthodes modernes de la direction, favoriser et accélérer les initiatives canadiennes-françaises dans les secteurs du développement industriel, etc. Ces objectifs ne pouvaient que contribuer à développer une image scientifique, professionnaliste et managériale de la pratique des affaires.

L'apparition du champ de la gestion a toutefois précédé de plusieurs années le développement des programmes réguliers et de perfectionnement en

24. Citons, à cet effet, les Associations de licenciés des écoles, l'Association professionnelle des industriels, le Conseil du patronat, les Administrateurs professionnels agréés, les associations de banquiers, l'Institut de gestion, etc.

sciences managériales ainsi que la reconnaissance universitaire de cette formation. Ce retard pourrait s'expliquer par le fait que les Canadiens français n'ont pas été les principaux artisans de l'industrialisation du Québec, qu'ils ont été à la périphérie des fonctions de commande dans la grande entreprise, presque exclus des fonctions importantes de gestion des affaires industrielles. Le système de formation des praticiens des affaires n'aurait pas été à l'avant-poste de la pratique de gestion des affaires, mais il se serait tardivement adapté aux contextes occupationnels qu'engendraient ces révolutions, c'est-à-dire aux besoins de compétence en administration que nécessitaient les structures de gestion de la grande entreprise et des administrations publiques.

La fonction des facultés d'administration fut, par ailleurs, professionnaliste, en permettant de développer une plus grande cohésion et une unité de pensée dans le groupe des administrateurs. Ainsi, par ces programmes managériaux de formation, on voulait transmettre une méthode de travail dite scientifique ou rationnelle qui devait permettre de se différencier. La séparation de la propriété et de la gestion, bien qu'elle ait ouvert la voie à l'occupation d'administrateur, n'aurait pas suffi à elle seule pour que s'érige un groupe professionnel d'administrateurs. Il a fallu que se développe un mécanisme de formation spécifique et que les individus ayant eu accès à cette socialisation particulière se retrouvent dans un groupement attestant leur compétence commune dans le champ d'activités de la gestion ou de l'administration des affaires. En même temps que se développait un corps nouveau de connaissances et que la société reconnaissait comme de plus en plus importantes les activités de gestion pour la réalisation d'objectifs généraux, il devenait de plus en plus légitime que les administrateurs puissent réclamer une reconnaissance sociale élevée en invoquant l'acquisition d'une formation universitaire, la nature scientifique de leurs connaissances et de la pratique de la gestion ainsi que le caractère indispensable de leur occupation pour le développement de la société.

III. LE DISCOURS PROFESSIONNALISTE DE L'ADMINISTRATEUR²⁵

La sociologie des professions a montré qu'il ne suffit pas que se développent des programmes universitaires de formation en sciences de l'administration pour que la pratique de gestion obtienne de la société une reconnaissance; il faut de plus que les élites fassent la preuve de la compétence des diplômés pour contrôler le champ d'activités.

25. Notre étude se base principalement sur l'analyse des revues suivantes: *L'Actualité économique*, des volumes XVIII (1942) à XL (1964); *Économie et commerce*, des volumes I (1965) à XII (1971); *Les Affaires*, des volumes XIV (1942) à XL (1968); *Le Pentagone*, des volumes I (1960) à VII (1970).

Partant de l'hypothèse que l'émergence d'une idéologie professionnelle dans les occupations d'affaires est liée à l'émergence d'un corps de connaissances scientifiques managériales et à la séparation des fonctions de gestion et de propriété, il nous faut maintenant vérifier le caractère professionnaliste du discours des définisseurs. Plus précisément, est-ce que ceux-ci insistent sur le besoin d'une formation spécifique et universitaire, sur le caractère d'expertise de la pratique administrative, sur la nécessité de laisser au groupe d'administrateurs le pouvoir de contrôler le développement du champ de l'administration, sur le besoin d'une solidarité occupationnelle et sur le caractère indispensable de cette occupation pour la réalisation d'objectifs socio-économiques d'intérêt général ?

A) *Une idéologie de la compétence scientifique*

Une occupation qui aspire à une reconnaissance sociale professionnelle doit faire la preuve qu'elle possède une compétence spécifique. Le discours doit mettre l'accent sur l'affirmation de connaissances scientifiques organisées dans un programme de formation de niveau supérieur et sur le caractère d'expertise de la pratique occupationnelle.

a) *Un champ de connaissances scientifiques*

Juste à l'après-guerre, le discours affirme que l'apprentissage des praticiens des affaires est nettement pratique.²⁶ Il doit aussi être guidé par des préceptes religieux et humains. Le savoir scientifique est secondaire par rapport aux dispositions psychologiques, morales et personnelles.²⁷ La seule science des affaires est la connaissance commerciale, financière et, à un moindre degré, comptable. Le rôle de l'université se résume à former des esprits, développer des personnalités et préserver les valeurs socio-économiques canadiennes-françaises.

Toutefois, les définisseurs insistent sur la nécessité de mettre sur pied des cours et des programmes de formation pour les praticiens des affaires, vu leur manque de notions élémentaires en marketing, en organisation, en gestion, en

26. Voir à cet effet plusieurs articles de L.A. BÉLISLE dans *Les Affaires*, pour la période de 1944 à 1948.

27. Voir à cet effet les travaux de Esdras MINVILLE, François-A. ANGERS, Édouard MONT-PETIT; entre autres : Esdras MINVILLE, « Les affaires, champ d'activité professionnelle », *L'Actualité économique*, XX, 1, avril 1944, pp. 1-15; « Les Canadiens français ont-ils le sens des affaires? », *L'Actualité économique*, XX, 5, octobre 1944, pp. 432-449.

comptabilité et en finance.²⁸ L'après-guerre est le moment choisi pour réorienter l'enseignement vers la promotion des valeurs économiques. Une idéologie éducative qui a pour fondement la réorganisation du système économique canadien-français émerge donc lentement.

« Ce qui fera notre force ce sera une élévation sensible du niveau moyen des connaissances pratiques ; celles-ci nous conduiront plus tard aux connaissances vraiment scientifiques. »²⁹

Le discours de la décennie cinquante indique une progression de l'idéologie éducative vers une idéologie scientifique : les connaissances en affaires sont alors définies comme des connaissances universitaires. C'est ce statut qui garantira que ces connaissances sont réellement des connaissances scientifiques. Sera compétent pour diriger des affaires celui qui aura suivi un processus organisé de formation.

« On peut conclure de ce qui précède que les affaires doivent de plus en plus se hisser sur le plan universitaire. Qu'il s'agisse du commerce extérieur, de la publicité, de la distribution, de la comptabilité ou des relations entre patrons et ouvriers, le chef d'entreprise se voit perpétuellement en face de problèmes d'une telle envergure qu'il se sent souvent dépassé. De là le besoin urgent de compétences dans tous les domaines où d'autres compétences sont susceptibles d'affronter le chef d'entreprise ou ses adjoints. »³⁰

Le processus de formation aux affaires est de plus en plus conçu comme un apprentissage long, de type scientifique. Cette formation doit s'orienter vers la diffusion de connaissances en direction et en organisation des entreprises, bref vers une science de la gestion moderne des entreprises.

« Aussi nous paraît-il opportun de reviser nos notions courantes de l'entreprise en fonction des notions modernes de l'économie de façon à débarrasser nos chefs d'entreprises des notions qui ont vieilli peut-être ou qui du moins ne répondent plus au contexte économique nord-américain ni au climat politico-économique du monde moderne. »³¹

Aussi les discours les plus professionnalistes soutiennent que le rôle des écoles universitaires de commerce est de former une classe de chefs d'entreprise initiés aux méthodes américaines de direction des affaires ou de préparer des compétences scientifiques en gestion des entreprises.

28. Voir à cet effet plusieurs articles de L.A. BÉLISLE dans la revue *Les Affaires*, XIX, 1, février 1947 à XXI, 15, décembre 1949.

29. L.A. BÉLISLE, « Quelques aspects patriotiques de la compétence », *Les Affaires*, XIX, 19, août 1948, p. 64.

30. L.A. BÉLISLE, « Le monde des affaires a de plus en plus besoin de compétences », *Les Affaires*, XXII, 5, mai 1950, pp. 20-21.

31. Jacques MELANÇON, « Retard de croissance de l'entreprise canadienne-française », *L'Actualité économique*, XXXI, 4, janvier-mars 1956, p. 505.

« L'université est appelée à féconder l'industrie nationale en orientant vers elle des jeunes gens qui deviendront capables de traiter des plus grandes affaires et qui assureront une hérédité canadienne, même aux entreprises que des capitaux étrangers ont fait naître sur le sol du pays. »³²

D'une part, il faut orienter la science des affaires en fonction d'un programme d'expansion des affaires économiques canadiennes-françaises et d'un objectif de contrôle de l'économie québécoise par ses propres compétences en gestion. D'autre part, le champ de connaissances en affaires est présenté comme un ensemble de connaissances managériales, comme une science de la planification, de la prévision, de la coordination, de la systématisation des activités de contrôle des entreprises. Ces connaissances sont définies comme ne pouvant être acquises que par une formation de niveau universitaire.

Le débat entre l'enseignement professionnel et l'enseignement universitaire apparaît dès lors dans toute son ampleur. La fonction des facultés universitaires de commerce est-elle de former des scientifiques, des chercheurs, des planificateurs ou de former des entrepreneurs, des techniciens de l'administration? Il semble que l'unanimité se fasse autour de l'idée suivante: la mission de développer l'esprit professionnel des affaires et de former des hommes d'action revient aux services d'extension de l'enseignement et aux associations professionnelles, alors que l'enseignement universitaire doit former des professionnels de culture générale pour la grande entreprise et pour les fonctions directoriales, c'est-à-dire des « administrateurs scientifiques ».³³

La formation de l'administrateur apparaît de niveau supérieur parce qu'elle est une formation de haut savoir, parce que le champ de connaissances est bien délimité et spécifique et qu'elle mène à la carrière la plus exigeante du monde moderne. Le discours cherche à montrer que la science de l'administration est une science spécifique et universelle qui se distingue des autres disciplines scientifiques et professionnelles par sa façon d'aborder les problèmes des affaires et de les rationaliser. Seule la science de l'administration peut systématiser les connaissances des sciences des relations humaines, de l'économie et des sciences techniques en vue de faire des affaires. C'est sur la base d'un tel discours que la Commission du programme de la Faculté de commerce de l'Université Laval proposait d'élever l'enseignement de la science de l'administration à un niveau de maîtrise universitaire. Ainsi, on devient administrateur non plus par l'expérience mais par une formation spécifique et longue préparant aux postes de gestion et de commande des entreprises privées et publiques. Depuis la décennie soixante, cette idéologie élitiste est

32. Émile ROLLAND, « Nécessité d'une formation universitaire en commerce », *Économie et commerce*, I, 1, novembre-décembre 1958, p. 13.

33. Voir: Alphonse RIVERIN, *Rapport de la Commission du programme*, Québec, Faculté de commerce, Université Laval, 1964, pp. 25 et 37.

légitimée par la valorisation d'une expansion économique planifiée, par des conceptions nationalistes d'intégration du Canadien français à la grande entreprise et des aspirations de contrôle du développement économique québécois. L'autodétermination économique des Canadiens français ne peut se faire sans des compétences scientifiques et universitaires en administration et sans l'initiation de la population aux valeurs économiques. Il appartient à l'État québécois et aux milieux universitaires de contribuer à cet objectif.

En somme, ce qui caractérise le discours des définisseurs c'est le souci d'élever la formation et les connaissances à un niveau universitaire contribuant ainsi implicitement à limiter l'accès à ces connaissances aux seuls individus ayant la préparation suffisante et la capacité de les utiliser adéquatement.

b) *Une conception managériale de la pratique des affaires*

Dans les années 1940, le discours sur la pratique des affaires manifeste un profond attachement à la doctrine sociale de l'Église et aux préceptes moraux de l'époque. Ceux-ci insistent sur les qualités personnelles et psychologiques comme garantes d'une pratique supérieure.

La pratique des affaires est envisagée sous deux angles. Elle consiste, d'une part, dans des fonctions spécialisées où l'expérience fait le métier et, d'autre part, en une pratique autonome et individuelle exigeant une « personnalité supérieure ». La « vraie » pratique des affaires n'est pas une activité, mais un « champ d'activités » exigeant des qualités de chef et d'organisateur : ordre, intelligence, imagination, volonté, etc.³⁴ Une orientation vers l'entreprise privée, l'initiative individuelle et la petite entreprise commerciale caractérise le modèle de la pratique : la petite entreprise locale et décentralisée est le modèle d'entreprise valorisé.³⁵

La décennie cinquante marque le développement d'une conception plus scientifique de la pratique des affaires. Celle-ci est vue comme une activité de direction, plus orientée vers l'entreprise industrielle. Le praticien y occupe une position d'autorité. L'activité de direction est ainsi définie comme une activité scientifique de contrôle, de gestion et de prévision, sans être précisément identifiée à une activité de travail bureaucratique, parce que la bureaucratie asservit le praticien des affaires dans des organisations anonymes.

34. Voir : L.A. BÉLISLE, « L'homme d'affaires » et autres articles, *Les Affaires*, XVII, 2, mars 1945, pp. 1-64.

35. Voir à cet effet plusieurs articles de L.A. BÉLISLE concernant l'entreprise dans *Les Affaires*, de 1944 à 1948 ; voir aussi : F.-A. ANGERS, *Structure de l'entreprise*, Montréal, Service de documentation économique, EHEC, 1950, p. 41.

C'est en vue de remédier à la faiblesse économique de l'entreprise canadienne-française qu'on légitime le développement d'une telle conception scientifique de la pratique des affaires. Accéder à un marché plus vaste et régionalisé implique une restructuration de l'entreprise canadienne-française selon les modèles modernes et scientifiques de distribution, de production et de direction. Les entreprises moyennes avec un marché régional et une direction qui sait s'entourer de quelques spécialistes et techniciens de la distribution, de la comptabilité et de la production deviennent des modèles de réussite.

Dans les discours cependant, la fonction de propriété et la fonction de gestion de l'entreprise deviennent de plus en plus distinctes; il n'est donc plus certain que ces fonctions puissent être assumées par le même individu. La direction de l'entreprise peut difficilement être personnalisée par un chef autocratique; elle se retrouve dans un ensemble de compétences administratives et spécialisées. Elle est fragmentée verticalement et horizontalement. Le discours de valorisation des spécialistes et des techniciens dans l'entreprise indique bien que les définisseurs conçoivent de plus en plus la direction des entreprises comme une activité bureaucratique, scientifique et diversifiée.³⁶

Les fonctions dirigeantes sont devenues l'affaire d'une équipe d'experts, de gestionnaires, de « professionnels de l'administration », bref « d'une classe dirigeante des affaires ». L'expression « les affaires » prend une signification reliée davantage à des activités de transactions financières, commerciales et industrielles. Les définisseurs préfèrent parler de gérance ou de gestion pour désigner les activités de direction de la production, de la distribution, de la supervision, etc. Ceux qui définissent ce champ d'activité le conçoivent de plus en plus comme le champ de pratique de l'administration.

Dans ce contexte, l'entreprise individuelle canadienne-française est perçue comme inefficace, peu rentable et inapte à assurer au peuple canadien-français le contrôle de son économie. Le capitalisme d'organisation scientifique s'avère de plus en plus nécessaire, « la classe des capitalistes-propriétaires a fait place à celle des capitalistes gérants »; le « gouvernement des affaires » remplace la « direction des affaires ».³⁷

Une vision managériale émerge donc assez rapidement. Elle a pris forme au début des années soixante. Deux thèses fondamentales la caractérisent: la pratique administrative est une pratique générale et supérieure dans la hiérarchie des entreprises; prétendre administrer une entreprise c'est atteindre un

36. Voir: Pierre HARVEY, « La fonction d'entrepreneur et son évolution », *L'Actualité économique*, XXVIII, 1, avril-juin 1952, pp. 73-89; L.A. BÉLISLE, « Les entreprises commerciales et industrielles ont besoin d'experts en organisation », *Les Affaires*, XXIII, 9, septembre 1951, pp. 1-4.

37. André BOWMAN, « Une évolution peu connue du capitalisme: de la possession matérielle à la possession administrative », *Les Affaires*, XXV, 1, janvier 1953, p. 5.

haut standard de rationalisation scientifique en vue de la prise de décision. L'administrateur est un organisateur scientifique qui décide, prévoit, planifie, coordonne et administre. Dans l'entreprise moderne, la décision dépend d'un processus automatisé d'information. Au centre de ce processus se trouvent les fonctions de gestion. Ce sont les directeurs et les administrateurs qui remplissent ces fonctions. En somme, la gestion des entreprises est définie comme un ensemble de fonctions managériales et interdépendantes en vue de la maximisation de l'efficacité du processus de production.

En même temps que cette idéologie managériale de la pratique des affaires se précise, on cherche à valoriser le statut de la profession ; la pratique des affaires est empreinte d'une culture supérieure, scientifique et universelle,³⁸ plus le dirigeant est un administrateur scientifique et professionnel, plus il doit être élevé dans la hiérarchie des entreprises.³⁹ Bref, l'administrateur est le cerveau de toute entreprise, le plus haut bureaucrate.

C'est en vertu de l'universalité et de la complexité de ce champ de compétence que l'on réclame une reconnaissance professionnelle de cette activité de travail. La pratique administrative est une activité d'élite qui est justifiée au nom de l'industrialisation, de la multiplication des entreprises anonymes et bureaucratiques, de l'accroissement du nombre de dirigeants professionnels dans l'entreprise et de l'autodétermination économique (souhaitée) des Canadiens français. L'intégration des praticiens d'affaires canadiens-français au mode de production capitaliste industriel et centralisé est ainsi perçue comme une condition nécessaire de leur ascension sociale.

Nous pouvons conclure que la montée d'une idéologie scientifique dans la pratique des affaires a consisté à considérer ce champ d'activités comme un champ de compétence spécifique organisé autour d'un corps de connaissances scientifiques managériales. La valorisation de la formation universitaire et scientifique nécessaire à l'accomplissement des activités de direction des entreprises contribue à véhiculer l'idée que la pratique de la gestion est une activité complexe et nécessitant une reconnaissance sociale élevée de profession. Ainsi les programmes de formation en viennent à remplir essentiellement une fonction idéologique professionnelle. Ces idéologies ont sans aucun doute contribué au développement d'aspirations de contrôle sur le champ d'activités de la gestion de l'entreprise.

38. Gustave TARDIF, « Mémoire » présenté à la *Commission du programme*, septembre 1963, p. 3.

39. Gustave TARDIF, « L'administrateur, un professionnel », *Économie et commerce*, IX, 1, décembre 1967, pp. 2-5; voir aussi: *Le Pentagone*, I, 1, octobre 1960, et VII, 9, avril 1970.

B) *Le contrôle du champ d'activités*

La recherche d'un contrôle sur un champ d'activités constitue une variable importante dans la professionnalisation d'une occupation. À mesure que les définisseurs se représentent la gestion des entreprises comme une fonction de travail séparée et différenciée de la fonction de propriété et exigeant une compétence scientifique, ils affirment que les administrateurs sont les nouveaux mandataires de cette fonction et qu'il leur revient de contrôler l'orientation et le développement de ce champ d'activités.

Les discours de l'après-guerre soutiennent que tous les individus possèdent, à des degrés différents, le sens des affaires. Exercer des activités d'homme d'affaires, c'est être indépendant et apte de décider seul de l'expansion de son entreprise. L'homme d'affaires exerce une autorité qui évolue constamment vers l'indépendance. Pour Esdras Minville, la pratique des affaires est un « champ d'activités professionnelles » comparable aux professions libérales. L'ingénieur, même, n'est pas aussi autonome dans son activité de travail. Il œuvre dans un cadre plus technique de travail. Sa formation le destine à n'être qu'un « conseiller naturel » de l'homme d'affaires.⁴⁰

L'activité de l'homme d'affaires apparaît comme une activité de chef, donc indépendante, alors que celle de l'ingénieur est une activité d'assistant et de conseiller technique. Les comptables, eux, remplissent des fonctions de vérification du fonctionnement financier de l'entreprise. Dans cette logique, les postes de commande des entreprises appartiennent aux personnalités qui ont les qualités supérieures d'indépendance.⁴¹ Les activités de prise de décision, de coordination, de sauvegarde des valeurs sociales en vue de maintenir la rentabilité appartiennent aux hommes d'affaires. Telles sont les distinctions qu'Esdras Minville fait entre les fonctions d'autorité dans l'entreprise et les fonctions auxiliaires et subalternes.⁴²

L'idéologie autonomiste se fixe dans la décennie cinquante. L'administrateur, à cause de sa formation universitaire prolongée, doit conserver une grande autonomie dans son activité de travail. Il n'a pas à subir aussi directement le poids des normes de l'organisation que les ingénieurs, les comptables et les techniciens.

40. Esdras MINVILLE, « Les affaires, champ d'activité professionnelle », *L'Actualité économique*, XX, 1, avril 1944, pp. 1-15.

41. L.A. BÉLISLE, « Nous ne formons pas suffisamment d'ingénieurs », *Les Affaires*, XXIII, 11, novembre 1951, pp. 9-12.

42. Esdras MINVILLE, *Le chef d'entreprise*, Montréal, Service de documentation économique, EHEC, 1953, p. 8.

« Engager un universitaire est donc pour vous, messieurs les employeurs, une aventure dangereuse, mais indispensable et merveilleuse. Vous comprendrez pourquoi l'étudiant que vous avez engagé est souvent plus rétif que d'autres employés à se plier aux coutumes que vous avez établies dans votre entreprise; pourquoi l'étudiant universitaire est souvent et doit être un élément avide de transformation et de changement, prompt à la critique, source de troubles mais aussi de progrès. Et n'essayez pas, par ce qu'on englobe trop souvent sous l'étiquette générale de *training* (qui peut par ailleurs avoir d'excellents côtés) d'étouffer en lui ce ferment de recherche d'un mieux, ce désir de transformation, en essayant de le mouler dans le cadre rigide d'une position établie et bien définie. S'il s'agit pour un industriel d'avoir de purs *exécutants* pour une tâche ou un travail absolument déterminé — et il en faut — engagez un technicien de cet emploi ou formez-le vous-même, mais ne demandez pas un universitaire.»⁴³

La corporation des administrateurs professionnels, formée en 1954, a récupéré ce discours en lui accolant l'objectif plus professionnaliste de contrôle sur le champ de la direction des entreprises. Nous résumons son point de vue comme suit: si cette fonction est assise sur une solide formation intellectuelle et scientifique acquise dans une faculté ou école universitaire, les administrateurs jouissent d'une supériorité très particulière par rapport à ceux qui exercent des activités spécialisées et administratives, mais qui n'ont pas reçu cette préparation spécifique à la gestion générale de l'entreprise. Celle-ci, pour être progressive, se doit d'être dirigée par des administrateurs professionnels qui savent rendre efficace toute information reçue des comptables, des ingénieurs, des financiers, des spécialistes des relations humaines, etc.⁴⁴

Ce qui distingue le professionnel des affaires du spécialiste, c'est qu'il possède une vue d'ensemble de l'entreprise et qu'il rationalise la décision sur la base d'une théorie générale de l'organisation et de la direction. C'est en vertu de ses « capacités administratives », soit sa capacité de généraliser, de synthétiser, de coordonner, de diriger et d'organiser professionnellement l'entreprise, qu'il cherche à obtenir de la société un contrôle sur le champ d'activités de la gestion ou de l'administration des entreprises.⁴⁵

Aussi longtemps que la pratique des affaires était définie dans une activité commerciale, autonome et individuelle, dont l'apprentissage était empirique et accessible à tous ceux qui avaient des qualités de chef, le besoin de laisser aux groupes des praticiens des affaires le contrôle sur le développement du champ de pratique de la direction des affaires ne s'exprime pas. Avec le développement des fonctions de gestion dans les entreprises et le développement de programmes universitaires de formation en gestion ou administration

43. Émile ROLLAND, *op. cit.*, p. 12.

44. La corporation des administrateurs professionnels, *Mémoire de la corporation des administrateurs professionnels à la commission du programme*, 1963, p. 18.

45. *Idem*, p. 16.

des affaires, les définisseurs de l'occupation d'administrateurs trouvent légitime que l'occupation se donne les instruments nécessaires pour se protéger de l'envahissement des comptables et des ingénieurs, principalement. La création de la corporation des administrateurs professionnels visait essentiellement un tel objectif professionnaliste. Le fait de regrouper uniquement les diplômés des programmes de gestion des entreprises et d'administration des affaires et l'exigence d'exercer des activités d'administration pour se voir octroyer un permis professionnel démontrent que le besoin de contrôler le développement du champ de l'administration ou de la gestion est intimement lié à l'accès de ce champ d'activités à un niveau universitaire de formation.⁴⁶

Par ailleurs, pour comprendre réellement cette idéologie de contrôle, il faut se rappeler que les définisseurs sont pour la plupart des élites de ces milieux d'enseignement. Ils avaient tout avantage à véhiculer une telle idéologie, d'une part, afin d'assurer le prestige des programmes de formation et, d'autre part, afin que soit reconnu le caractère indispensable et spécifique d'une formation universitaire en gestion ou en administration des affaires. Ainsi ce discours professionnaliste, récupéré par un groupe de diplômés, devait appuyer, en 1966, la reconnaissance juridique de la corporation professionnelle des administrateurs agréés. Les membres de cette corporation obtiennent alors de l'État le monopole de l'usage du titre d'« administrateur agréé ». Il aurait été très étonnant que des « professionnels » administrateurs puissent obtenir un monopole d'exercice puisqu'il leur a été difficile de définir le caractère spécifique et préjudiciable de leur champ d'activités. Des entrevues réalisées auprès de quelques promoteurs de la corporation professionnelle des administrateurs agréés nous ont montré que les difficultés auxquelles a dû faire face cette corporation pour obtenir une reconnaissance légale professionnelle sont une conséquence évidente de cette ambiguïté ou de cette imprécision.

Les définisseurs ont graduellement réussi à démontrer que l'administrateur scientifique possédait la compétence pour diriger des entreprises, mais ils ont difficilement démontré en vertu de quoi l'occupation devait contrôler en exclusivité ce champ d'activités. Le caractère universitaire et scientifique de la formation des administrateurs, fondement de l'idéologie professionnelle, leur a valu une reconnaissance professionnelle, mais le contrôle sur l'orientation et le développement de la pratique de l'administration leur a échappé.

46. Robert MORIN, « La corporation des administrateurs professionnels », *Économie et commerce*, I, 2, janvier-février 1959, pp. 39-42; Philippe SICARD, « La corporation des administrateurs agréés du Québec », *Économie et commerce*, IX, 2, mars 1968, pp. 4-9.

C) *La solidarité occupationnelle*

Nous avons déjà souligné que la prolifération des associations d'hommes d'affaires et d'administrateurs constituait un indice de professionnalisation de la pratique des affaires. Paradoxalement, la littérature sur la professionnalisation des occupations d'affaires nous révèle qu'il n'existe pas de conscience de groupe occupationnel chez les managers.⁴⁷ Les expressions de solidarité, de regroupement, de communauté d'intérêt, de cohésion sont des expressions professionnelles des leaders de ces occupations. Il importe de vérifier si de telles expressions idéologiques apparaissent dans le discours des définisseurs de l'occupation d'administrateur au Canada français.

Dans la période de l'après-guerre, les discours des définisseurs font état d'un besoin de solidarité des praticiens des affaires. Cette notion a une signification assez imprécise. On confond fréquemment la solidarité occupationnelle des praticiens des affaires et l'appartenance à la société canadienne-française. L'identité occupationnelle des hommes d'affaires passe avant tout par la fidélité à la mission de la société canadienne-française.

« Ainsi nous aurons renoué le cercle à l'intérieur duquel nos énergies humaines, au lieu de se disperser comme c'est aujourd'hui le cas, sans autre objet que l'intérêt individuel, se développeraient et s'épanouiraient au profit de la nation et par celle-ci, au profit du pays tout entier. »⁴⁸

« Unissons-nous très étroitement plutôt que de nous envier et de nous dénigrer les uns les autres. Encourageons nos compatriotes. Aidons financièrement nos industriels, nos commerçants, nos hommes d'affaires, nos firmes canadiennes-françaises. C'est notre devoir. Bien plus, c'est là que se trouve le salut de la nation. »⁴⁹

Le peu de conscience professionnelle des hommes d'affaires canadiens-français et le peu d'échanges sont dénoncés avec vigueur. Les hommes d'affaires doivent éviter de se concurrencer inutilement et s'unir par la création d'associations de commerçants, de financiers et de chefs d'entreprise en vue de préserver la structure économique canadienne-française et de se protéger des envahisseurs étrangers, c'est-à-dire des entreprises monopolistiques et « socialistes ».⁵⁰

47. Th.P. ISME, *op. cit.*, p. 86,

48. Esdras MINVILLE, « Les Canadiens français ont-ils le sens des affaires? », *op. cit.*, 1944, pp. 448-449.

49. Roger THIBAudeau, « Conditions de notre réveil économique », *Les Affaires*, XVI, 11, décembre 1944, p. 46.

50. L.A. BÉLISLE, « Nos "millionnaires" et les universités », *Les Affaires*, XVII, 5, juin 1945, pp. 10-11. Voir aussi: André GAGNON, « Relations et coopération entre industriels », *L'Actualité économique*, XXI, 4, février 1946, pp. 313-326.

Les définisseurs voient dans le regroupement des praticiens des affaires le moyen de faciliter l'élévation du niveau de formation de ces praticiens et d'accroître l'intérêt des Canadiens français pour les professions d'affaires. Le développement de programmes de perfectionnement et d'initiation à la science des affaires sont présentés comme des moyens de créer des liens de solidarité durables.⁵¹

Dans la décennie cinquante, ces besoins de solidarité deviennent plus professionnalistes dans le sens que tout groupement ou association d'hommes d'affaires a pour fonction d'assurer la défense des intérêts du groupe occupationnel en même temps que l'intérêt commun. L'attitude de ces associations est alors justifiée par l'atmosphère défavorable à l'expansion économique de l'entreprise canadienne-française, par la montée du syndicalisme ouvrier et par les tendances centralisatrices des gouvernements en matière d'économie. Il faut alors créer chez les praticiens des affaires la conscience d'appartenir à un groupe occupationnel distinct et une unité de pensée. Ainsi, le besoin de solidarité est justifié au nom de l'intérêt de la collectivité.

« Le libéralisme, on le sait, a érigé la concurrence en norme régulatrice des relations des hommes d'affaires entre eux. Il n'a pas vu qu'avant d'être des concurrents, les chefs d'entreprises sont des coopérateurs à une même œuvre et que, par conséquent, par delà la diversité et l'opposition des intérêts particuliers, ils se rencontrent sous le signe de la responsabilité et de l'intérêt commun. Eh bien, c'est cette idée de communauté d'intérêts et de responsabilités de droits et de devoirs qui doit désormais présider aux relations des hommes d'affaires entre eux. Elle prendra forme pour eux, comme elle a pris forme pour d'autres groupements sociaux, dans l'association professionnelle. C'est au sein d'une telle association, structurée selon le schéma même des affaires, donc diversifiée à la base et unifiée au sommet, qu'ils feront l'apprentissage de la solidarité et de l'action commune, qu'ils apprendront la collaboration sur le plan supérieur des intérêts collectifs avec les autres groupements sociaux et avec l'État lui-même. »⁵²

Cette cohésion et cette communauté d'intérêt ne pourront être réalisées sans la collaboration des institutions d'enseignement. En effet, le système d'enseignement universitaire des sciences des affaires est vu comme le principal agent de transformation des normes et des valeurs propres aux professions d'affaires sur lequel comptent les définisseurs pour développer une unité de pensée et une conscience occupationnelle dans le groupe.⁵³

Cette idéologie professionnaliste se traduit dans des expressions telles : cohésion à réaliser dans le développement économique, solution à trouver aux

51. L.A. BÉLISLE, « Les détaillants et la formation du personnel », *Les Affaires*, XVII, 10, novembre 1945, p. 56.

52. Esdras MINVILLE, *Le chef d'entreprise*, op. cit., p. 56.

53. Jean BRUNELLE, « L'homme d'affaires à l'œuvre », *Les Affaires*, XXXI, 9, octobre 1958, pp. 15-21.

problèmes des milieux d'affaires canadiens-français, établir des objectifs de développement de l'activité économique, élaborer des politiques d'affaires, former une élite de l'administration des affaires qui dirigera les destinées économiques de la province, etc. Ce discours a inspiré les élites de la corporation des administrateurs professionnels, qui définit ainsi ses objectifs :

« Créer du vouloir collectif, une solidarité de pensée et d'action dans l'édification d'une économie québécoise forte, prospère et agressive. »⁵⁴

Les expressions de solidarité économique, d'autodétermination économique et de prise de conscience sont alors utilisées en vue de promouvoir la formation de ce groupe. Le regroupement des diplômés des programmes de gestion ou d'administration des affaires dans un corps professionnel apparaît être essentiellement une stratégie de valorisation sociale de l'occupation d'administrateur en vue d'obtenir une reconnaissance professionnelle. Par contre, bien que les administrateurs aient obtenu un statut légal de profession, ils n'ont réussi jusqu'à aujourd'hui à regrouper que 15% des administrateurs diplômés d'université admissibles à la corporation, dont près de 50% travaillent dans le secteur des services publics.⁵⁵ Ce faible recrutement serait-il un indice d'une absence de conscience occupationnelle chez les administrateurs, du peu d'efficacité des programmes de formation comme mécanisme de socialisation professionnelle permettant de créer une sous-culture propre à la profession et de l'attrait relativement faible du statut d'administrateur agréé chez les praticiens de l'administration? L'institutionnalisation de la formation semblerait avoir partiellement échoué dans l'objectif de créer une cohésion à l'intérieur du groupe ou un sentiment d'appartenance à un groupe professionnel, tel que le voulaient les définisseurs.

D) *La rationalisation des valeurs sociales*

Une des caractéristiques souvent évoquées du processus de professionnalisation est la rationalisation des activités occupationnelles autour de valeurs sociales importantes ou d'objectifs d'intérêt général. La première, commune à toutes les professions, est l'idéal de service : désintéressement, respect de l'éthique et intérêt public. L'analyse des travaux sur la professionnalisation des occupations d'affaires montre que les deux principales valeurs sociales mises de l'avant sont le service à la collectivité et le développement économique.

54. Gustave TARDIF, *Le Pentagone*, I, 6, juin 1963, p. 1.

55. Office des professions du Québec, *L'évolution du professionnalisme au Québec*, septembre 1976, p. 40.

a) *Le service à la collectivité*

Avant 1950, le rôle de l'homme d'affaires est défini comme un rôle « social ». Il agit pour le bien commun et pour le bien-être de la nation. Son action économique permet d'éviter le chômage, de donner des emplois, de procurer des salaires raisonnables, de satisfaire les besoins nouveaux de l'homme.

C'est dans le profit que se réalise l'épanouissement de la personnalité de l'homme d'affaires. Il libère ainsi l'homme des chaînes du « socialisme ». Il est la récompense du succès, de l'effort et de l'expérience. Le volume du profit n'a pas d'importance pourvu que le bien-être des individus soit assuré. Ainsi l'homme d'affaires n'exerce pas des activités d'affaires dans le seul but de « faire de l'argent », mais dans un esprit de service au consommateur et de progrès social. Le bien-être de la société passe avant tout par la réussite financière de l'homme d'affaires.

C'est la confiance que la société met en l'homme d'affaires qui assure son altruisme, son honnêteté et son intégrité. Il lui est réservé une vocation supérieure de service :

« S'il a gagné plus d'argent honnêtement, c'est le signe qu'il a rendu plus de services à la communauté. »⁵⁶

« Répétons-le : l'homme d'affaires qui recherche la richesse pour des fins égoïstes s'écarte dangereusement des fins supérieures de sa vie d'homme, des exigences de fond de la vie sociale et devient vite cause de désordre ; mais celui qui voit dans la richesse un instrument de puissance grâce auquel il peut créer autour de lui du travail, de l'aisance, des progrès de toutes formes, remplit une fonction nécessaire et mérite la sympathie et le concours de toutes les classes sociales. C'est à former des hommes d'affaires de ce type que les éducateurs doivent s'employer quand, à l'occasion, un sujet présente les dispositions de caractère et d'esprit voulues. [...] L'homme d'affaires d'aujourd'hui doit être d'un altruisme convaincu, sachant à l'avance qu'au moins les neuf dixièmes de ses efforts profiteront au prochain. »⁵⁷

Dès 1950, cette idéologie du bien commun est davantage légitimée par l'utilisation des connaissances scientifiques et techniques. Ce n'est donc plus la seule concurrence qui assure la qualité du service que l'homme d'affaires ou le dirigeant d'entreprise rend à la société. Les techniques et méthodes scientifiques sont les nouveaux moyens pour répondre plus adéquatement aux besoins de la société.⁵⁸ Une compétence adéquate en administration et en gestion permettent de mieux servir les intérêts du consommateur.

56. Paul NICOLAS, « Les hommes d'affaires sont-ils des rapaces ? », *Les Affaires*, XVIII, 8, septembre 1946, p. 35.

57. E. MINVILLE, *op. cit.*, 1944, pp. 440 et 446.

58. L.A. BÉLISLE, « L'école ne fait que tracer le chemin des études qu'il faudra continuer toute sa vie », *Les Affaires*, XXV, 6, juin 1953, p. 8.

Dans la seconde moitié des années cinquante, le discours prend une signification plus managériale. La pratique administrative est perçue comme un outil de service. C'est parce que les activités de direction impliquent une action sur l'homme qu'elles sont des activités de service. La maximisation de la production, la subordination des intérêts personnels de l'administrateur au bien-être des subalternes, l'harmonisation des conflits socio-économiques, le rôle de planificateur et de conseiller de l'administrateur sont des expressions de l'émergence d'une idéologie technocratique de service.⁵⁹ Par exemple, l'activité scientifique de recherche est vue comme un moyen de connaître les besoins du marché, les goûts du consommateur et d'établir la production en fonction de ces besoins. On attribue à la méthode et à la recherche scientifique une dimension altruiste et de service à la société.⁶⁰

L'objectif de réaliser des gains ou des salaires élevés est un objectif irrationnel. C'est en offrant ses services d'expert et de conseiller à l'entreprise que l'administrateur rend un service désintéressé à la société. La fonction de l'entreprise de « produire un bien ou un service socialement utile » est évidemment une vocation altruiste qui ne peut être remplie que par une élite scientifique possédant une vue d'ensemble des problèmes sociaux, économiques et politiques et une formation supérieure. Si le système d'entreprise actuel se perpétue c'est parce que ses dirigeants savent réaliser l'adéquation entre les objectifs de la société et ceux de l'entreprise.

« Les décisions des chefs d'entreprises devront de plus en plus tenir compte non seulement des facteurs économiques, mais également des facteurs politiques et sociaux. En effet, l'ère des aventuriers en affaires est révolue. Le chef d'entreprise rend un service réel à la société et, s'il veut s'adapter à l'évolution de celle-ci, il doit tenir compte des pressions sociales qui s'exercent, de la façon dont les besoins doivent être satisfaits et du prix qu'il est en mesure de demander pour rendre un tel service. »⁶¹

Bref, l'idéologie du bien commun est devenue une idéologie de l'efficacité et de la productivité, spécialement depuis que la pratique des affaires est perçue comme une pratique scientifique, et depuis que le profit est défini comme une notion comptable d'efficacité des moyens de production. Alors que dans l'après-guerre l'orientation désintéressée de l'homme d'affaires venait de la confiance que la société mettait en lui, depuis la seconde partie de la décennie cinquante, elle lui vient de la possession de connaissances scientifiques. Toujours l'activité de gestion ou d'administration est donc présentée comme indispensable au bien-être de la collectivité.

59. R.P. ARÈS, « Il faut que la planification profite, en premier, à l'homme », *Les Affaires*, XXXIII, 11, octobre 1961, p. 5.

60. Alphonse RIVERIN, *op. cit.*, 1964, pp. 41-42.

61. *Idem*, p. 33.

L'élaboration d'un code d'éthique par la corporation des administrateurs professionnels est venue formaliser cette idéologie de service à la société en 1966-1967.

b) *Le « développement économique »*

Dans une société qui s'industrialise, la valeur « développement économique » prend une importance particulière. On peut se demander comment ceux qui définissent l'occupation d'administrateur ont véhiculé cet objectif d'intérêt général dans un but de valoriser cette occupation.

Dans la période d'après-guerre, les idéologies religieuses dominantes et la culture canadienne-française ne favorisent guère l'émergence des idéologies de développement industriel. F.-A. Angers signale que le progrès économique canadien-français est arrivé à un stade, entre la production autonome et la concentration industrielle, qu'il appelle la commercialisation. Ce stade est valorisé par rapport à celui de l'industrialisme ou de la concentration industrielle parce qu'il répond mieux aux valeurs religieuses et à l'esprit communautaire des Canadiens français.⁶² Le progrès, c'est la réussite personnelle, la sécurité individuelle, le développement local, commercial et coopératif.

Dès le début de la décennie cinquante, parallèlement à une industrialisation plus rapide et une remise en question des idéologies religieuses dominantes, les définisseurs s'orientent vers l'idée de contrôle des secteurs économiques de pointe. On affirme la nécessité d'un plan d'ensemble et d'un organisme central de documentation économique et industrielle. Il faut aussi prévoir et coordonner le développement de l'entreprise canadienne-française. On associe de plus en plus ces objectifs d'expansion industrielle à l'émergence des compétences scientifiques en gestion et à l'apparition de nouvelles techniques de direction, de production et de distribution. D'où l'éducation de l'homme d'affaires et l'apparition d'une classe d'administrateurs prennent un sens de participation à la révolution industrielle et de dépassement des structures économiques canadiennes-françaises.⁶³

À la fin des années cinquante, on fait la promotion d'objectifs de libéralisation, de prise de conscience et de planification économique; la valeur développement économique et les idéologies nationalistes d'autodétermination sont utilisées pour promouvoir le développement d'une « nouvelle élite des

62. F.-A. ANGERS, « Les institutions économiques », dans: Esdras MINVILLE (éd.), *Notre milieu: aperçu général sur le Québec*, Montréal, Fides, (EHEC), 1942, pp. 367-421.

63. Hormidas GÉLINAS, « Allocution d'ouverture », *Séminar d'orientation*, Québec, Faculté de commerce, Université Laval, 1957, pp. 1-3.

affaires ». La société canadienne-française ne pourra atteindre un haut développement économique si elle ne consent pas à accorder aux professionnels des affaires les ressources nécessaires à leur ascension sociale et si elle se refuse à accorder les positions-clé de planification et de direction de l'économie québécoise à une élite experte d'administrateurs, d'organiseurs et d'entrepreneurs. Ainsi la prise en main du développement économique industriel québécois par la société québécoise apparaît une condition indispensable dans l'émergence de cette élite et vice versa. Voici, par exemple, comment Richard Arès exprime cette idée :

« Or, si nous ne voulons pas demeurer éternellement un peuple de coloniaux et de propriétaires engagés dans les entreprises des autres, il faudra bien, nous aussi, nous doter d'un réseau de ces grandes entreprises qui constituent l'ossature du système économique moderne, et en même temps — condition indispensable — de l'élite économique nécessaire à leur fonctionnement. Et par ce mot 'élite', entendons un groupe d'hommes qui, chacun en son domaine, possèdent ces deux qualités primordiales : la compétence technique et professionnelle, et l'esprit de sa nationalité. »⁶⁴

Le groupe des administrateurs professionnels récupère ce discours en vue de valoriser le statut social de l'occupation d'administrateur.

« D'autre part, le peuple québécois qui a longtemps évolué dans un cadre restreint désire devenir le plus vite possible un peuple économiquement fort. L'administrateur représente un personnage important dont le rôle est essentiel au développement économique de la province. »⁶⁵

En somme, les définisseurs se sont approprié les valeurs sociales de développement économique et de service à la collectivité, en vue d'obtenir de la société les ressources nécessaires au développement des compétences scientifiques en administration des affaires ou en gestion et pour promouvoir la reconnaissance sociale du groupe des administrateurs. Leurs rationalisations ont projeté l'image que l'occupation d'administrateur est une occupation qui offre de hauts standards d'éthique et d'expertise professionnelle et qui contribue grandement à réaliser des valeurs sociales importantes.

En même temps que la pratique des affaires est vue comme une activité professionnelle, complexe, scientifique et managériale, l'expression administrateur vient remplacer celle d'homme d'affaires. L'entrée des occupations d'affaires dans l'enseignement supérieur et la transformation des sciences des affaires vers des sciences managériales ne sont pas étrangères à l'émergence de cette conception professionnaliste de la pratique des affaires. D'ailleurs, ce

64. Richard ARÈS, « Libération économique et convictions nationales », *Les Affaires*, XXXIII, 14, décembre 1961, p. 13.

65. La corporation des administrateurs professionnels, *op. cit.*, chap. IV, p. 34.

discours sert autant à légitimer le caractère ésotérique des connaissances managériales qu'à alimenter l'idéologie professionnelle du groupe des administrateurs professionnels. Les idées de compétence scientifique et de formation de niveau supérieur, étant constamment reliées, rendent souvent difficile la distinction entre un discours de promotion des programmes de formation en sciences managériales et un discours plus professionnaliste de promotion de l'occupation d'administrateur. D'ailleurs, ce discours aurait grandement contribué à la reconnaissance sociale et juridique de profession des administrateurs.

*
* *
*

L'élévation du niveau de formation d'une occupation à un niveau universitaire a toujours constitué au Québec la principale voie d'accès au statut de profession. Appuyées en cela par les milieux universitaires, plusieurs occupations qui accédaient à ce niveau de formation ont cherché à se donner un mode d'organisation qui leur procurerait les mêmes pouvoirs d'autonomie et de monopole sur le développement du champ d'activités que ceux détenus par les professions libérales traditionnelles.

Dans la société québécoise, où la majeure partie du capital économique n'appartenait pas à ses hommes d'affaires et où la direction des grandes entreprises était étrangère, la seule voie prestigieuse de mobilité sociale collective et individuelle était l'éducation. Elle constituait ainsi la principale voie d'accès à l'élite sociale.

L'orientation des programmes de formation des affaires vers une science managériale et l'élévation des programmes de formation des praticiens des affaires à un niveau universitaire ont été perçues par l'élite de ces occupations comme des moyens d'entrée dans la direction de la grande entreprise. On voyait là une contribution à un développement industriel authentiquement canadien-français et une des étapes fondamentales dans l'élévation du prestige social des occupations d'affaires. Les idéologies en vue de promouvoir l'ascension sociale de ces occupations ne laissent pas de doute sur le rôle important des écoles de commerce et d'administration dans la professionnalisation de l'occupation d'administrateur. L'institutionnalisation des programmes de formation en gestion et en administration des affaires apparaît une étape cruciale puisqu'il semble que c'est à la suite de ces développements qu'un groupe cohérent fit son apparition. Ces programmes ont donc joué un double rôle de socialisation académique et professionnelle. De plus, cette reconnaissance de la formation a servi grandement à légitimer la demande de reconnaissance juridique de profession.

On peut supposer que la reconnaissance juridique des administrateurs professionnels, en 1966, est grandement liée à la façon dont ils acquièrent leur compétence. Le fait de n'admettre dans la corporation que ceux qui ont une formation universitaire est le symbole professionnel le plus important dans la reconnaissance sociale et légale de la « profession » d'administrateur.

Le professionnalisme dans les affaires provient, selon nous, essentiellement d'une aspiration idéologique d'ascension sociale des leaders des occupations d'affaires. Leur discours vient légitimer l'activité idéologique du groupe des administrateurs professionnels en vue d'obtenir un statut de profession.

Ainsi le rôle joué par les milieux universitaires de formation dans l'élaboration des définitions d'une profession, dans le développement d'un champ de pratique professionnelle et, en définitive, dans la mobilité sociale du groupe occupationnel des administrateurs doit être interprété comme un rôle idéologique. Pour accéder à une situation sociale réservée aux élites, il aura fallu nécessairement que l'occupation trouve dans les milieux d'enseignement des appuis idéologiques, en raison de la position stratégique de ces derniers.

En somme, on peut identifier quatre étapes dans la professionnalisation des administrateurs agréés : le développement du champ de compétence de la gestion provenant de la dissociation entre les fonctions de gestion et de propriété dans la direction des entreprises, l'instauration d'un enseignement universitaire propice au développement d'une meilleure cohésion dans le groupe occupationnel, le regroupement des diplômés dans une association et la reconnaissance juridique du titre d'administrateur agréé. Par contre, le groupe n'est pas arrivé à imposer sa définition du champ de compétence pour en obtenir un contrôle exclusif. La professionnalisation de ce groupe est, à notre avis, la consécration de la montée d'une expertise dans l'administration des entreprises privées et surtout dans les administrations publiques au Québec. Cette consécration, tout en étant liée à la confiance que la société a mise dans cette expertise, est davantage liée aux appuis qu'a eus le groupe dans l'enseignement universitaire et dans les milieux politiques qu'au contrôle que le groupe a pu exercer sur le développement du champ de compétence.

Claude MAHEU

*Département de sociologie,
Université Laval.*

BIBLIOGRAPHIE SUR LES OCCUPATIONS D'AFFAIRES
AU CANADA FRANÇAIS

- BARBEAU, Victor, *La mesure de notre taille*, Montréal, Éditions du Devoir, 1936, 243p.
- BÉLANGER, Laurent, *Occupational Mobility of French and English Canadians Business Leaders in the Province of Quebec*, Michigan, Michigan State University, Ph.D. paper, 1967, 190p.
- BERGERON, Gérard, *Le Canada français après deux siècles de patience*, Paris, Éditions du Seuil, 1967, 280p.
- BISSON, André, « L'évolution de l'enseignement de nos écoles universitaires des sciences commerciales », *Culture*, XXII, 1961 : 93-98.
- BOVEY, Wilfrid, *Canadian: a Study of the French Canadians*, Toronto, Dent, 1933, 293p.
- BRAZEAU, Jacques, « Les nouvelles classes moyennes », dans : F. DUMONT et J.-P. MONTMINY (éds), *Le pouvoir dans la société canadienne-française*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1966 : 151-167.
- BRAZEAU, Jacques, « L'émergence d'une nouvelle classe moyenne au Québec », dans : M. RIOUX et Y. MARTIN (éds), *La société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971 : 325-333.
- BRUNELLE, Dorval, « La structure occupationnelle de la main-d'œuvre québécoise », *Sociologie et sociétés*, VII, 2, novembre 1975 : 67-88.
- Bureau fédéral de la statistique, *Recensements du Canada*, Ottawa, Éditeur de la reine, 1941, 1951, 1961, 1971.
- CHARTIER, Roger, *The Management of Professional Employees*, Kingston, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1968, 13p.
- CLEMENT, Wallace, *The Canadian Corporation Elite: An Analysis of Economic Power*, Toronto, McClelland and Stewart, 1975, 475p.
- COMEAU, Robert et Paul-André LINTEAU, « Une question historiographique : une bourgeoisie en Nouvelle-France? », dans : Robert COMEAU (éd.), *Économie québécoise*, Montréal, Les presses de l'Université du Québec, 1969 : 311-324.
- COOK, Ramsay, *French Canadian Nationalism: an Anthology*, Toronto, Macmillan, 1969, 336p.
- DALES, J.H., « A Comparison of Manufacturing Industry in Quebec and Ontario, 1952 », dans : M. WADE et J.-C. FALARDEAU (éds), *La dualité canadienne/Canadian Dualism*, Québec et Toronto, Les presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1960 : 203-222.
- DUMONT, Fernand, *Les idéologies*, Paris, Les presses universitaires de France, 1974, 183p. (« SUP: Le sociologue ».)
- DUROCHER, René et Paul-André LINTEAU (éds), *Le retard du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français*, Trois-Rivières, Les éditions du Boréal Express, 1971, 127p.
- FALARDEAU, Jean-Charles, « L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne-française », *Recherches sociographiques*, VI, 1, 1965 : 33-54.
- FALARDEAU, Jean-Charles, « Des élites traditionnelles aux élites nouvelles », dans : F. DUMONT et J.-P. MONTMINY (éds), *Le pouvoir dans la société canadienne-française*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1966 : 131-145.
- FOURNIER, Pierre, « Les tendances nouvelles du pouvoir économique au Québec... », conférences prononcées par l'auteur dans le cadre des Sociétés savantes, mai-juin 1976, résumées dans *Le Devoir*, le 9 juin 1976, pp. 5-6 et le 10 juin 1976, p. 5.

- GINGRAS, André *et al.*, *Étude sur la tâche de l'administrateur dans l'organisation publique*, Québec, École nationale d'administration publique, décembre 1976, 126p.
- GOLD, G.L., *The Emergence of a Commercial Bourgeoisie in a French Canadian Town*, Michigan, University of Minnesota, Ph.D. paper, 1972, 339p.
- GOLD, G.L., *St-Pascal*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1975, 215p.
- HARDY, Siméon F., *Chronologie commentée*, Sainte-Foy, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval, novembre 1975, 9p.
- HARVEY, Pierre, « La perception du capitalisme chez les Canadiens français : une hypothèse pour la recherche », dans : J.-L. MIGUÉ et F. DUMONT (éds), *Le Québec, regards d'universitaires*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971 : 129-137.
- HUGHES, Everett C., « Industry and the Rural System in Quebec », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, IV, 3, août 1938 : 341-349.
- HUGHES, Everett C., *Rencontre de deux mondes. La crise d'industrialisation du Canada français*, Montréal, Éditions Lucien Parizeau, 1943, 388p.
- HUGHES, Everett C., « French and English Canadians in the Industrial Hierarchy of Quebec », dans : B.R. BLISHEN *et al.* (éds), *Canadian Society*, Toronto, Macmillan, 1964 : 421-435.
- ISBESTER, F., « Business Education and Quebec », *La Revue de l'Université de Sherbrooke*, XI, 3, mars 1962 : 149-155.
- MIGUÉ, Jean-Luc, « L'industrialisation et la participation des Québécois au progrès économique », dans : J.-L. MIGUÉ et F. DUMONT (éds), *Le Québec, regards d'universitaires*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971 : 227-249.
- MINER, Horace, *Saint-Denis : a French-Canadian Parish*, Chicago, University of Chicago Press, 1963, 299p.
- NEWMAN, Peter, *The Canadian Establishment*, Toronto, McClelland and Stewart, 1975, 480p.
- Office des professions du Québec, *L'évolution du professionnalisme au Québec*, Québec, O.P.Q., septembre 1976, 145p.
- PARIZEAU, Gérard, « Les cadres économiques », dans : G. SYLVESTRE (éd.), *Structures sociales du Canada français*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1966 : 98-120.
- PORTER, John, *The Vertical Mosaic: An Analysis of Social Class and Power in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1965, 626p.
- RAYNAULD, André, *La propriété des entreprises au Québec*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1974, 160p.
- RIOUX, Marcel, « Sur l'évolution des idéologies au Québec », *Revue de l'Institut de sociologie*, XLI, 1, 1968 : 95-124.
- RIOUX, Marcel et Yves MARTIN (éds), « Structure économique et stratification sociale », dans : *La société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971 : 265-346.
- RIVERIN, Alphonse, *Rapport de la commission du programme*, Sainte-Foy, Faculté de commerce, Université Laval, 22 juin 1964, 167p.
- RIVERIN, Alphonse, *The Work for Business and Education*, Québec, Chambre de commerce canadienne, 1971, 14p.
- ROCHER, Guy, « Multiplication des élites et changement social au Canada français », *Revue de l'Institut de sociologie*, XLI, 1, 1968 : 79-94.
- RUMILLY, Robert, *L'histoire de l'École des hautes études commerciales de Montréal*, Montréal, Beauchemin, 1966, 214p.

- SAINT-GERMAIN, Maurice, *Une économie à libérer : le Québec analysé dans ses structures économiques*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1973, 471p.
- SALES, Arnaud, « Différenciation ethnique des directions industrielles », *Sociologie et sociétés*, VI, 2, 1974: 101-113.
- SOLASSE, Bernard, « Essai sur la conscience collective des cadres syndiqués au Québec », *Recherches sociographiques*, XIII, 1, 1972: 7-39.
- TAYLOR, Norman W., *A Study of French Canadians as Industrial Entrepreneurs*, New Haven (Conn.), Yale University, unpublished PhD. thesis, 1957, 126p.
- TAYLOR, Norman W., « L'industriel canadien-français et son milieu », *Recherches sociographiques*, II, 2, 1961: 123-150.
- TAYLOR, Norman W., « Entrepreneurship and Traditional Elites: The Case of a Dualistic Society », *Explorations in Entrepreneurial History*, (New-series), II, 3, Spring and Summer 1965: 232-234.
- WADE, Mason, « The Culture of French Canadian », dans: Julian PARK (éd.), *The Culture of Contemporary Canada*, Ithaca, Cornell University Press, 1957: 367-395.

REVUES

- L'Actualité économique*. Montréal, organe officiel de l'École des hautes études commerciales de l'Université de Montréal, publiée par l'Institut d'économie appliquée, trimestrielle, depuis 1925.
- Économie et commerce*. Québec, revue publiée par les étudiants en commerce de l'Université Laval et la Faculté d'administration de l'Université Laval, en collaboration avec l'Association des licenciés en sciences commerciales de Laval, irrégulière, depuis 1958.
- Les Affaires*. Québec, le magazine national des hommes d'affaires canadiens de langue française, irrégulier, depuis 1929-1930.
- Le Pentagone*. Québec, revue de la Corporation des administrateurs professionnels, (la Corporation professionnelle des administrateurs agréés), mensuel, depuis 1960.